

LES THUILES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Procès verbal

Le jeudi 12 février 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 février 2026, s'est réunie sous la présidence de SANDRA REYNAUD.

Secrétaire de la séance : Françoise HONORE

Présents : SANDRA REYNAUD, Françoise HONORE, Roland LELLY, Daniel ANSAS, Guillaume SICARD, Corinne YERSIN, Nans HAEFLIGER, Philippe MOREL, Cyril PROVIDO, Nathalie CHALVET

Ordre du jour :

- Approbation Procès verbal conseil du 25/11/2025.

- Approbation du CFU:
 - COMMUNE
 - EAU
 - CAVEAUX

- Demandes de subventions:
 - Aménagement d'un chemin piétonnier avec création d'une bibliothèque de rue.
 - Agrandissement de la cabane pastorale de l'Aupillon.

- Questions diverses.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement d'un cheminement piétonnier avec création d'une bibliothèque de rue N° 01/2026)
--

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'aménager un cheminement piétonnier d'une longueur de 100m environ dans le coeur du village sur une bande de terrain communal qui longe un petit canal.

Dans le cadre de cette opération, il est projeté de réaliser une voie piétonne verte, qui accèderait à un ancien abri poubelles lequel serait transformé en bibliothèque de rue.

Cette opération dont le coût a été estimé à 16 620€ HT, peut bénéficier d'une aide financière auprès des organismes publics, notamment de l'Etat au titre de la DETR 2026.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que ces aménagements favorisent la mobilité douce dans le village et la rencontre des personnes en permettant l'accès à la lecture dans le milieu rural ouvert gratuitement à un large public.

Après délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté pour un coût de travaux estimé à 16 620€ HT.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant:
Etat DETR 40% : 6 648,00€
Département FODAC 40% (sur bibliothèque de rue): ...3 794,00€
Autofinancement Commune: 20%:6 178,00€
16 620,00€ HT
- **PRECISE** que ces travaux seront mis en oeuvre dès l'assurance de l'obtention de l'aide financière
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Travaux de sécurisation des ouvrages du réseau eau potable. Demande de subventions. N° 02/2026

Madame Le Maire indique à l'assemblée que des travaux de sécurisation des ouvrages du réseau d'eau potable s'avèrent nécessaire pour préserver la ressource et la qualité de l'eau.

Ces travaux qui ont été répertoriés dans le schéma directeur d'eau potable réalisé récemment par le bureau HYDRETUDES, portent sur le renouvellement de deux canalisations vétustes et susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère.

Le coût de ces travaux s'élève à 79 000,00€ HT et peut bénéficier d'aides financières des organismes publics, notamment l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,

VU le schéma directeur d'eau potable de la commune et les travaux préconisés.

CONSIDERANT que le renouvellement de ces canalisations s'inscrit dans le cadre d'opérations de réfection de rues communales programmées et sera réalisé concomitamment aux travaux de voirie.

CONSIDERANT que les travaux susvisés font partie des opérations prioritaires.

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à préserver la qualité de l'eau et la santé des consommateurs.

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les projets présentés pour un coût de 79 000,00€ HT.
- **SOLLICITE** des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.
- **VALIDE** le plan de financement ci-après:
- Agence de l'Eau 50%.....39 500,00€

- Le Conseil Départemental 20%..... 15 800,00€
- Commune Autofinancement 30%.....23 700,00€

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget "Eau" dès l'assurance de l'obtention des subventions sollicitées.

- **DEMANDE** l'autorisation de réaliser ces travaux au plus vite sans préjuger du montant de l'aide qui sera accordée.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Les comptes financiers uniques de la commune et des services annexes (eau et caveaux) n'ayant pas été validés par le trésorier, ces documents seront présentés lors de la prochaine séance.

Madame le maire précise que les finances de la commune présentent un excédent en section de fonctionnement de 38 872 euros et en investissement de 117 735 euros. Ces chiffres démontrent que malgré les importants travaux de réfection de la route de l'aupillon et de ses voies adjacentes qui ont fortement grevés le budget en 2025, la situation financière de la commune est saine. Néanmoins, un manque de trésorerie en l'absence du versement des subventions accordées, a contraint la commune à réaliser en fin décembre 2025 un prêt relais d'un montant de 50 000 euros lequel ne sera inscrit qu'au budget 2026, en vue de faire face aux dernières dépenses de fonctionnement pour clôturer l'exercice 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bar-snack "Le bistrot" :**

Dégradation porte d'entrée : à la suite d'une tentative d'effraction en novembre 2025, la porte d'entrée a été endommagée et doit être remplacée. Le coût des travaux est pris en charge par l'assurance de la commune qui doit toutefois supporter la franchise d'un montant de 1 200 euros. Des négociations sont en cours auprès de l'assureur en vue de l'obtention d'une réduction.

Installation d'une climatisation : en vue d'améliorer le confort de l'établissement, le gérant a demandé l'autorisation d'installer une climatisation en façade. Une rencontre avec le gérant sera programmée en vue de définir l'emplacement le plus approprié.

- **Appartement du presbytère** : Un incendie a causé des dégâts dans une partie de l'appartement. Une visite avec les assureurs du locataire et de la commune sera effectuée en vue de définir l'origine du sinistre et les responsabilités de chaque partie.

- **Opération Légale de Débroussaillage OLD** : De nouveaux textes réglementaires imposent aux communes de procéder aux opérations de débroussaillage et de demander à chaque propriétaire concerné de réaliser ces travaux. Afin de permettre de définir les parcelles frappées par cette mesure, la réalisation d'un plan s'avère nécessaire. L'ONF a proposé d'exécuter cette mission et doit transmettre un devis. Une demande dans ce sens sera également faite auprès des communes forestières ainsi qu'une recherche de financement par subventions pour le financement de cette mission.

- **Coupes de bois** : La coupe de bois vendue à la Société "Exploitation Forestière de l'Ubaye" a été achevée. Des travaux de remise en état du chemin d'exploitation doivent être réalisés par l'exploitant au cours du prochain printemps. Pour 2027, deux parcelles de bois seront programmées à la vente par le biais de l'ONF.
- **Route des Bruns** : En raison de nombreux automobilistes qui empruntent cette route qui ne dessert que quelques habitations, un panneau "voie sans issue" sera placé à l'entrée du hameau.
- **Services Techniques** : A la suite du départ de Patrik au 1er mars à la commune de Saint Pons, un appel à candidatures a été lancé via le Centre de Gestion, le Pôle Emploi, les réseaux sociaux. De nombreuses candidatures, dont la plupart de l'extérieur, ont été reçues mais ne répondent pas aux critères d'embauche. Sur les 4 personnes convoquées, 2 ont répondu pour un entretien. Le choix sera effectué rapidement en vue d'un recrutement en début avril.
- **Calendrier des réunions et manifestations** :
 - commission des finances : 24 février à 18 h
 - réunion sur ramassage des petits encombrants avec la CCVUSP : 25 février à 8 h
(définition d'un emplacement dans le cadre d'un test avec le LAUZET)
 - théâtre La Durance "Echappées Belles" : 15 mai

La séance est levée à 22 heures.

SANDRA REYNAUD
Président de séance



Françoise HONORE
Secrétaire de séance

